



NEWSLETTER

Février 2024

Focus sur la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI)

La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) a été publiée au Journal officiel le 27 janvier 2024.

FOCUS SUR :

- **La contribution de l'employeur à la formation linguistique de ses salariés allophones** (article 23) :
 - Possibilité pour les employeurs de proposer dans le plan de formation, des actions visant à l'apprentissage du français pour ses salariés allophones ;
 - Possibilité pour les signataires de CIR de suivre les cours de français de l'OFII sur leur temps de travail (dans la limite d'une durée fixée par décret) avec maintien de la rémunération ;
 - Autorisation d'absence de plein droit pour les salariés signataires d'un CIR prenant des cours de français (visant un niveau de langue fixé par décret et dans la limite d'une durée fixée par décret) financés par leur compte personnel de formation.
- **La création d'un contrat d'engagement à respecter les principes de la République française** (article 46) : signature par tous les étrangers sollicitant un titre de séjour d'un contrat d'engagement à respecter les principes de la République française.
 - En cas de refus de signature ou de manquement : pas de délivrance de titre, retrait du titre ou refus de renouvellement.
 - Suppression de l'acte d'engagement et de la déclaration sur l'honneur exigés pour la demande de carte de séjour pluriannuelle et de carte de résident.
- **Ces dispositions seront applicables à compter de la publication des textes réglementaires d'application.**
- **La mallette pédagogique de la formation civique est en cours d'actualisation pour intégrer ces nouvelles mesures. Elle sera livrée début avril 2024.**

Pour plus d'informations: [cliquez ici](#)



NEWSLETTER

Février 2024

L'article 20 de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI)

FOCUS SUR L'ARTICLE 20

- **En matière linguistique, l'article 20 de la loi CIAI :**

- Instaure une exigence linguistique de maîtrise de la langue française pour les demandeurs d'une carte de séjour pluriannuelle signataires d'un CIR ;
- Rehausse les exigences de maîtrise de la langue pour les demandes de carte de résident et pour l'accès à la nationalité française.
- La rédaction retenue dans la loi fait référence à la description littérale des niveaux communs de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) A2, B1 et B2, tout en mettant l'accent sur les compétences de compréhension et d'expression orales. Le niveau de langue par compétence sera donc fixé par décret.

- **En matière civique l'article 20 de la loi CIAI** prévoit que la formation civique donne lieu à un examen, l'étranger pouvant s'y représenter à sa demande et à tout moment. L'étranger devra réussir cet examen civique à un seuil fixé par décret pour se voir délivrer une carte de séjour pluriannuelle et une carte de résident.

➤ **Ces dispositions entrent en vigueur au plus tard au 1er janvier 2026.**

➤ **Ces nouvelles exigences de résultat** en matière de maîtrise de langue et de connaissance des valeurs et principes de la République ainsi que du fonctionnement de la société française, **vont impacter directement les parcours d'intégration des étrangers, nécessitant qu'ils se mobilisent pleinement dans leurs apprentissages et progressent rapidement.**

Rappel – l'article 21 de la loi CIAI (application immédiate) : limite à 3, les renouvellements consécutifs de carte de séjour temporaire sur le même motif pour les signataires de CIR. Impact important pour le droit au séjour des signataires de CIR qui au regard de l'article 20 vont devoir justifier d'un niveau de langue et réussir l'examen civique pour se voir délivrer une carte de séjour pluriannuelle.

NEWSLETTER

Février 2024

Retour sur le séminaire des coordonnateurs du CIR 7/8 décembre 2023

Le séminaire des coordonnateurs du CIR a réuni plus de 80 participants les 7 et 8 décembre 2023 à la Cité internationale de la langue française.

L'actualité de la politique d'intégration, la laïcité et les valeurs de la République, l'accès aux droits et la santé mentale ont été au cœur des présentations et des échanges de pratiques.

Un grand merci à tous les participants et aux intervenants.

La synthèse des échanges du séminaire et les interventions sont disponibles sur la plateforme Classilio dans Mes ressources/Newsletters et séminaire.



Atelier : documents introductifs à la mallette pédagogique FL

Animé par Elsa Bert, l'objectif de cet atelier sur le modèle de la « Trame d'exploitation d'un document authentique », était de concevoir des documents de référence d'une page qui permettent de communiquer rapidement et simplement sur le contenu de la mallette en réponse à trois questions clés :

- Comment concevoir et animer une séquence ? Du monde réel à l'activité
- Comment gérer les différences de niveaux ?
- Comment utiliser le portfolio ?

Pour chaque question traitée, est proposé un schéma légendé mettant en relation les éléments de réponse à la question et les ressources de la mallette (cf synthèse ateliers 3).





NEWSLETTER

Février 2024

Retour sur le séminaire des coordonnateurs du CIR 7/8 décembre 2023

Les ateliers communs aux deux communautés « Valeurs de la République et Laïcité »

Ces ateliers ont été animés par les formateurs VRL habilités de niveau 2, formés lors des sessions organisées par l'OFII et la DIAN en janvier et février 2023.

À travers des photographies illustrant des situations en lien avec la législation en matière de laïcité en France, un quiz d'introduction a permis d'interroger les participants sur certaines idées préconçues. Les participants ont ensuite échangé sur leurs pratiques, l'explicitation des Valeurs de la République et les difficultés rencontrées.

Quelques exemples de bonnes pratiques :

- Se former et consulter les différentes ressources disponibles : MOOC Vivre ensemble en France, fiches réflexes « laïcité » et « gestion des incidents », le site Laicité.gouv.fr
- Consulter le règlement intérieur de chaque organisme et rappeler que l'organisme de formation est réservé uniquement à la formation. Rappeler les règles du vivre ensemble et les règles d'écoute.
- Faire référence aux apports historiques, distinguer ce qui relève de la laïcité des autres principes.
- Signaler tous les incidents et solliciter les DT OFII en cas de question : cela permet d'avoir la même règle pour tout le monde et évite de faire reposer sur la responsabilité d'une décision sur le seul formateur.

À l'issue des ateliers, les informations sur les modalités de participation aux formations du plan VRL de l'ANCT, en particulier auprès des prestataires de la formation linguistique et du positionnement linguistique ont été partagées.

L'ANCT mettra à disposition prochainement le planning des formations proposées par territoire. Dans l'attente, vous pouvez vous rapprocher des préfectures de région ou de votre DT OFII pour connaître les prochaines dates de session.



NEWSLETTER

Février 2024

Retour sur le séminaire des coordonnateurs du CIR 7/8 décembre 2023

Création de la « Communauté CIR »

L'année 2023 a consacré la création de la communauté du CIR qui regroupe plus de 3 000 membres, coordonnateurs, responsables pédagogiques, formateurs et interprètes sur 20 lots et Mayotte ainsi que les directions territoriales de l'OFII.

La plateforme dédiée <https://communaute-cir.classilio.com/> met à disposition les mallettes pédagogiques du CIR, des ressources complémentaires sur le parcours d'intégration et les thématiques d'intervention (pédagogie du FLE, fiches réflexes, valeurs de la République, santé, cf. arborescences...), le calendrier des formations, un outil de classes virtuelles, les échanges de pratiques et des forums de discussion.

- Tous les intervenants du dispositif CIR doivent disposer d'un compte personnel.
- **Les inscriptions aux formations doivent être validées par le coordonnateur ou le responsable de lot : 2 places par lot, priorité aux formateurs qui n'ont pas encore participé à une formation dans l'année.** Le nombre de places étant limité, il est demandé aux personnes inscrites de participer effectivement à la formation à laquelle ils sont inscrits.
- Pour obtenir l'attestation de présence d'une classe virtuelle ou d'une formation sur la plateforme Classilio, il suffit de cliquer sur la vignette correspondante dans la section "Mon dossier", un fichier PDF sera automatiquement généré.

Un contact : dgef-communaute-cir@interieur.gouv.fr

Chiffres clés du CIR 2023

L'année 2023 a connu une activité particulièrement soutenue avec **127 876 CIR signés en 2023** contre 110 080 CIR en 2022 (+16,2%) .

En matière linguistique, le taux de prescription linguistique est de **45,8%** et le taux de réussite du A1 est de **68%**.

Sur la formation civique, les délais ont été remaniés avec un objectif d'exécution du parcours en trois mois. L'atelier Emploi est plébiscité par 66% des stagiaires.



Mallette : Livraison des tests du A2

5 batteries de tests du A2 seront livrées en février 2024. Ils remplacent les précédents test du A2 et seront mis à disposition sur Classilio dans Mallette pédagogique.

Les tests évaluent les niveaux infra intermédiaires du CECRL A1.1, A1, A1+ jusqu'au niveaux A2 et A2+, à l'écrit et à l'oral. Ils sont construits sur une logique de progressivité des tâches en interaction. En compréhension, les 5 premières questions sont de niveau A1 et les 5 dernières questions de niveau A2.

- Le menu déroulant des niveaux de langue va être mis à jour dans CIRNG.
- **Comme pour le A1, le taux d'atteinte du niveau A2 est un indicateur suivi dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement.** Les organismes de formation doivent renseigner les niveaux atteints dans CIRNG.

Le guide du POS et la fiche navette ont évolué pour se mettre en cohérence avec la grille des niveaux de CIRNG, les tests du A1 et les nouveaux tests du A2.

- **Téléchargez les !**

Lancement des expérimentations linguistiques 2024

Expérimentation « Prescription A2 »

A compter du 1^{er} mars 2024, tous les signataires de CIR du lot 9 (Créteil) et du lot 2, positionnés en infra A2 en plate-forme OFII se verront prescrire une formation linguistique visant le niveau A2 dont le volume horaire sera rehaussé de 100 heures supplémentaires.

Cette expérimentation, vise à évaluer le niveau de mobilisation des signataires dans des parcours plus longs et leur niveau de langue à l'issue ainsi qu'à identifier les bonnes pratiques pour favoriser l'engagement et l'assiduité des stagiaires.

Expérimentation « Formation linguistique à visée professionnelle »

A partir du 1^{er} mars 2024, le lot 5 (Grand Est) et le lot 15 (Occitanie) vont constituer des cohortes de signataires volontaires pour intégrer un nouveau parcours de 400 heures alliant apprentissage de la langue (vers le A2 oral) développement des compétences de base et connaissance élémentaire des codes du monde de l'entreprise et du marché du travail en France, pour améliorer leur employabilité et faciliter leur accès à des formations qualifiantes ou pré qualifiantes. Le bilan est attendu pour septembre 2024.

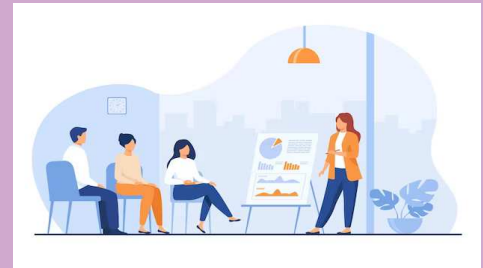
Programme des formations (1^{er} Semestre 2024)

INSCRIVEZ-VOUS AUX PROCHAINES FORMATIONS FL

1^{er} mars de 9h à 11h « Présentation de la mallette pédagogique spécifique à Mayotte » (reprogrammation) animée par Elsa Bert.

28 mars de 14h à 16h30 « Hétérogénéité, différenciation » animée par Mathilde Lebrequer. **(session complète).**

14 mai de 14h à 16h30 « Montage d'une séquence » animée par Elsa Bert **(session complète).**



➡ Le replay et les documents annexes de la classe virtuelle « Dynamique de groupe » du 25 janvier dernier, sont désormais disponibles sur la plateforme Classilio dans « Mes Ressources ».

Modules experts ouverts aux communautés FC et FL

12 et 13 mars (en distanciel, 2 demi journées de 13h à 18h heure métropole)
« «psycho-traumatisme des exilés et accompagnement dans l'apprentissage»
animé par Parcours d'exil **(session complète).**

28 mars (en distanciel) « stéréotypes liés à l'immigration » animé par l'ADRIC et SOS Homophobie. **(Session complète).**

25 et 26 avril (en distanciel, 2 demi journées de 9h à 12h heure métropole)
« Sensibilisation sur la thématique des mutilations sexuelles féminines, dans le Monde et en France, pour un parcours d'intégration réussi » animé par le GAMS.
Cette formation a pour objectif de rendre les formateurs plus à l'aise pour répondre aux questions des signataires en intégrant les violences sexistes et sexuelles à caractère traditionnel, ou pratiques traditionnelles néfastes, et qu'ils disposent d'outils pour orienter les personnes concernées, en rappelant les messages de prévention via des outils audiovisuels. **(Inscriptions ouvertes)**



Inscription uniquement par le coordonnateur
via: dgef-communaute-cir@interieur.gouv.fr !